



Prangins, le 28 mai 2018

CONSEIL COMMUNAL  
DE  
PRANGINS

Aux membres du Conseil communal  
de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du mercredi 28 mai 2018

Sous la présidence de Mme Clotilde Vulliemin, Présidente du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2018
- 4) Assermentation d'un nouveau conseiller
- 5) Communications du Bureau du Conseil
- 6) Election d'un conseiller au Réseau d'Accueil des Toblerones
- 7) Préavis municipal N° 24/18  
Demande de crédit de CHF 118'000.- pour l'installation de  
sanisettes au Vieux-Pressoir
- 8) Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Binz  
sur les avantages et désavantages de la Commune de Prangins au  
Conseil régional
- 9) Motion de M. Olivier Binz sur la sortie de la Commune de  
Prangins du Conseil régional du District de Nyon
- 10) Communications de la Municipalité
- 11) Propositions individuelles et divers
- 12) Contre-appel

- La PRESIDENTE salue le Syndic, les Conseillers Municipaux, les  
Conseillers communaux ainsi que la presse présente.

**1/ Appel**

Avec 42 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil  
peut donc valablement délibérer.  
Les délibérations se font sur la base de 41 voix, la Présidente  
ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Giovanna Bachmann, Laura Company,  
Dorothee Kaltenrieder, Anita Rihs ainsi que MM. David Brown,  
Daniel Corod, Jean de Wolff de Moorsel, André Fischer, Robert  
Johnson, Serge Juzgado, Karim Kellou.

## **2/ Adoption de l'ordre du jour**

M. Olivier Binz souhaite déposer une motion sur la sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du District de Nyon. Celle-ci est ajoutée au point 9.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

## **3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2018**

M. Jacques Auberson demande à ce que soit utilisées les appellations « Alliance Libérale de Prangins » ou « ALP » pour désigner le groupe politique.

Le procès-verbal, tel que modifié, est approuvé par 34 oui et 6 abstentions.

## **4/ Assermentation d'un nouveau conseiller**

M. Roland HAAS est assermenté devant l'Assemblée.

Suite à l'assermentation de M. Haas, les délibérations se font sur la base de 42 voix.

## **5/ Communications du Bureau du Conseil**

Madame la Présidente excuse l'absence de l'Huissier du Conseil, M. Hugo Schüpbach.

Une communication de la Municipalité, soit la modification de la page 108 des Comptes, est distribuée ce soir à tous les conseillers présents.

Madame la PRESIDENTE présente les excuses de M. Seydoux, secrétaire du Conseil, aux conseillers, pour une erreur d'affranchissement, causant un retard dans la distribution des documents relatifs à la séance du jour.

## **6/ Election d'un conseiller au Réseau d'Accueil des Toblerones**

M. Pierce Lohman est proposé par M. Claude Perret pour l'Entente Pranginoise, en remplacement de M. Durand. M. Lohman accepte cette nomination.

**Il est élu par acclamation.**

## **7/ Préavis municipal N° 24/18**

Demande de crédit de CHF 118'000.- pour l'installation de sanisettes au Vieux-Pressoir

La PRESIDENTE appelle M. Pierce Lohman, rapporteur de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission. Au

point 3, M. Lohman souhaite, via un sous-amendement, supprimer les mots « durant 30 ans ».

La Municipalité accepte ce sous-amendement.

Vote

**Le sous-amendement est accepté  
à l'unanimité.**

Amendement

**De porter au budget de fonctionnement la somme CHF 1'000.- par année au titre de frais d'exploitation.**

Vote de l'amendement

**L'amendement est accepté  
à l'unanimité**

M. Peter Dorenbos pose la problématique de l'accès à ces sanisettes pour les personnes handicapées sur un chemin en semi-gravier.

M. Igor Diakoff précise que contact a été pris avec l'AVACH, l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées, par mail. Leur réponse est attendue. M. Diakoff a également discuté avec le responsable technique de la Commune concernant le coût pour un chemin plus accessible. Celui-ci serait peu coûteux.

M. Lohman lit les conclusions du préavis de la Municipalité.

Vote

**Le préavis est accepté  
à l'unanimité**

M. Diakoff remercie la commission pour son travail ; il remercie M. Dorenbos d'avoir attiré son attention concernant l'accès aux sanisettes des personnes handicapées et le conseil pour son vote.

**8/ Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Olivier Binz sur les avantages et désavantages de la Commune de Prangins au Conseil régional du District de Nyon**

M. Olivier Binz reconnaît la complexité du sujet à travers les réponses données par la Municipalité mais est satisfait de la réponse dans sa globalité. Il remarque que beaucoup de réponses

semblent avoir été apportées par le conseil régional et sont orientées « tourisme ».

**9/ Motion de M. Olivier Binz sur la sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du District de Nyon**

Le 1/5<sup>ème</sup> requis étant atteint, M. Binz lit sa motion.

*« Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation du 28 mars 2018 intitulée « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil régional du District de Nyon ? » et conformément à l'Art. 64 du Règlement du Conseil communal de Prangins, nous vous demandons de charger par voie de motion la Municipalité de Prangins de présenter un préavis sur la sortie de la Commune de Prangins dudit Conseil régional.*

*Nous vous remercions de bien vouloir accepter de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour traitement, afin que cette dernière puisse présenter son préavis à la séance du Conseil de mois de septembre 2018. »*

M. Binz explique que cette motion fait suite à l'interpellation déposée le 28 mars 2018. L'objectif de la motion est de charger la Municipalité de présenter un projet de décision sous la forme d'un préavis. L'intitulé de la motion est le seul qui permettra de prendre une décision pour l'adhésion ou la non-adhésion au Conseil régional (CR).

La commission ad hoc nommée aura la légitimité de convoquer la Municipalité et de contacter le CR pour lui poser des questions.

M. Daniel Bujard souhaite connaître les véritables motivations de M. Binz par rapport à la motion présentée.

M. Binz pense que le CR devient un organisme très important et risque d'aider de façon insuffisante les projets de la commune au profit du CR qui « s'intercale » entre le Canton et la Commune. Il pense que le CR imposera sa manière de voir. Il fait remarquer que 40% du budget est alloué aux charges de fonctionnement du conseil régional. Il n'y a pas de crainte de perte de subventions fédérales et cantonales en cas de sortie du CR, ceci figure dans la réponse N°2 de la réponse de la Municipalité. Il précise que les communes adhérentes au CR devront de facto adhérer au DISREN. Il pense également qu'il est important de reprendre « la main » pour maîtriser l'urbanisation de la Commune. Il réitère son souhait d'obtenir une vision très claire quant au fonctionnement du CR.

M. Reynald Pasche soutient la motion et considère qu'il est important de se poser des questions concernant des projets au CR. La Commune doit se repositionner vis-à-vis de ses projets et de cette remise en question.

M. Yvan Buccioli s'exprime d'un point de vue personnel. La question de la motion est capitale. Il demande à M. Binz s'il

pense que le temps laissé à la Municipalité est suffisant pour apporter une réponse à une question aussi complexe.

M. Binz rappelle qu'il faudrait prendre cette décision avant le 31 décembre 2018 pour permettre une sortie du CR au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

M. Blaise Cartier considère qu'il est bon de se poser la question.

M. Daniel Friedli trouve difficile de se prononcer ce soir pour une sortie du CR. Il préconise d'en discuter dans les groupes. De la réponse des groupes peut découler une réponse uniforme pour une décision claire et précise. Il souhaiterait un renvoi en commission pour statuer sur cette motion. Il pense également que c'est un travail administratif conséquent.

La PRESIDENTE indique que la motion est soutenue par 21 conseillers.

M. Gilles Mauroux n'est pas d'accord avec la position de M. Friedli. Le préavis donnera lieu à un débat.

M. Pasche précise que la question de la sortie ou non du CR est faite via le préavis.

M. Binz pense que le travail administratif conséquent mentionné est nécessaire.

M. Friedli indique qu'il n'y a pas de choix sur la motion. Elle indique clairement la sortie du CR.

M. Binz rappelle qu'il y a eu un long débat sur le titre de la motion. C'est le seul titre qui permet de prendre une position claire.

M. Cartier trouve intéressant de poser la question via cette motion qui n'empêchera pas le travail de groupe.

M. Bujard demande si c'est la remise en cause de la crédibilité du travail du CR qui fait l'objet de cette motion.

M. Binz précise que c'est une remise en question de l'adhésion de la Commune au CR.

Plus personne ne demandant la parole, la PRESIDENTE procède au vote de cette motion pour un renvoi devant la Municipalité pour préavis.

Vote

**La motion est acceptée  
par 34 oui, 8 abstentions et 0 non**

M. le Syndic souhaiterait, avec l'approche de la période estivale, pouvoir rendre un préavis pour le mois de novembre, comme l'indique le Règlement à l'article 66 : « Une fois prise en

considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans un délai de 6 mois ou, à défaut, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition... »

La PRESIDENTE renvoie à l'article 87 qui stipule « que si l'objet est soumis à un second débat, il doit être procédé à ce dernier dans la plus proche séance. »

M. Binz souhaite que le vote ait lieu avant le 31 décembre 2018. Il précise que son souhait est d'obtenir le préavis rapidement pour permettre à la commission de travailler sur celui-ci.

M. Jacques Auberson soutient l'argument de M. Binz.

M. Pasche précise qu'il est souhaitable de maintenir le délai mentionné dans la motion pour pouvoir débattre du sujet à la séance du 30 octobre 2018.

M. Dorenbos rappelle que la motion indique qu'elle souhaite une réponse de la Municipalité pour la fin du mois de septembre 2018. « S'il est possible de statuer sur la réponse lors de la séance du 30 octobre, cela serait profitable, si tel n'est pas le cas, le conseil devra statuer sur cette motion en novembre ou décembre 2018 ».

M. Auberson propose la possibilité d'agencer une séance de Conseil au mois de novembre 2018.

M. Mauroux abonde dans le sens de la Municipalité qui cite l'article 66.

Madame la Présidente rappelle que la motion mentionne un délai qui doit être respecté.

## **9/ Communications de la Municipalité**

### M. Igor Diakoff

#### *Restaurant des Abériaux*

M. Igor Diakoff annonce qu'une procédure juridique est en cours contre la société Pareja qui gère le Port des Abériaux. M. Diakoff ne souhaite pas communiquer actuellement sur cette procédure.

#### *EMS*

Une réponse est attendue concernant le projet d'EMS sur la commune de Prangins. Celle-ci devrait intervenir dans la seconde moitié du mois de juin 2018.

#### *Crèche*

Le projet de construction d'une crèche est en cours. Un Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage (BAMO) a été choisi ce jour. D'autres détails suivront.

#### *Culture*

La commission culturelle se réunira le 11 juin prochain. Des visites ont eu lieu dans des clubs de Jazz de Lausanne. Des contacts et des liens ont été tissés avec des membres de l'Orchestre Suisse Romande (OSR).

#### *Protection des Données*

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nouvelle norme européenne est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement concerne la protection des données personnelles. Une enquête est actuellement menée au sein de la commune pour savoir quel service détient ce genre d'informations. Un avocat de Nyon, spécialiste dans ce domaine, a été contacté.

#### Mme Dominique-Ella Christin

##### *Bâtiments*

L'inauguration des nouveaux bâtiments du site scolaire de la Combe a eu lieu au mois d'avril en la présence de Mme Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat.

##### *Environnement*

- Deux préavis sont en cours actuellement:

- 1) Les travaux concernant le Port des Abériaux ont commencé. La réfection du terre-plein est terminée et l'installation des nouvelles bornes électriques a lieu actuellement.
- 2) Les travaux de la STEP actuelle ont également commencé. Ces travaux concernent le second préavis mentionné.

- Le Conseil communal de Nyon a accepté en décembre 2017 le projet d'une STEP régionale unique associant 30 communes. Les travaux concernant ce projet ont ainsi pu reprendre en mars 2018.

##### *Urbanisme*

« Le Grand Conseil a accepté en avril 2018 la révision de la Loi modifiant l'aménagement du territoire et constructions. Cette loi, dans son alinéa 20, indique les changements qui auront lieu concernant le territoire. Une planification territoriale devra être déposée par neuf communes de l'agglomération suivantes : Coppet, Commugny, Nyon, Founex, Prangins, Vich, Gland, Rolle et Mont-sur-Rolle. Ce plan est obligatoire et devra être approuvé par toutes les instances législatives et exécutives. Ceci nécessitera un important travail commun pour un développement bénéfique à toutes les communes. »

#### Mme Alice Durnat-Lévi

Mme Durnat-Lévi souhaite apporter des réponses aux questions posées lors de la séance du 28 février et du 28 mars 2018.

- Le préavis sur le stationnement précédemment présenté devant le Conseil a été retiré. Un nouveau préavis sera présenté prochainement à la suite du Règlement de la police intercommunale et du Règlement de la police communale. Un sondage sera effectué auprès des habitants de Prangins sur les

rues concernées pour connaître leur opinion. Ceci permettra d'affiner le préavis sur le stationnement.

- A la question de M. Auberson sur le stationnement des véhicules de l'Office Régional de la Protection Civile (ORPC) sur la Route de Gland, Mme Durgnat-Lévi précise qu'une autorisation est demandée par l'ORPC à chaque cours organisé par cet organisme qui nécessite le parage des véhicules.

- Pour répondre à Mme André sur la rencontre « seniors-écoliers », un sondage a été effectué auprès des enfants. L'organisme Pro Senectute a été contacté pour la mise en place de cet événement. Ce projet, qui demande du temps pour s'installer et créer un moment de partage, sera prolongé en septembre 2018.

Une des salles de classe libre demeurant dans les nouveaux bâtiments est actuellement occupée comme salle d'étude.

- La création d'une maison de la jeunesse serait possible à travers la création d'une association des jeunes pranginois. Un encadrement leur sera fourni pour les aider et les soutenir. Mme Durgnat-Lévi souhaite que cette association participe à la vie du village.

- La bibliothèque sera ouverte le vendredi après-midi dès le mois de septembre. Des sondages sont réalisés pour connaître l'intérêt des parents pour assurer un accueil des enfants l'après-midi. Un accueil pour le mercredi midi ne présente pas d'intérêt selon un sondage effectué. La demande afin que les enfants apportant un pic-nic puissent manger dans le réfectoire a été satisfaite.

#### M. Denys Chevalier

##### *Déchetterie*

Un contrôle a été effectué le samedi précédent cette séance. M. Chevalier rappelle que de nombreuses choses ont été mises en place pour avertir les pranginois sur le fonctionnement de la déchetterie. Malgré cela, de nombreux habitants ont dû retourner chercher leur macaron. Il espère que lors d'un prochain contrôle, la situation sera différente.

Une information sera diffusée dans le prochain Prangins info concernant les paddles.

##### *Nettoyage*

M. Chevalier précise à l'encontre de M. Bettems que le nettoyage des tags demandé lors d'une séance précédente sera effectué le lundi 4 juin.

##### *Mobilité*

Les travaux concernant la réfection de la Route de l'Etraz, la route de Bénex-dessus et de la Rue de la Gare, dont le préavis a été voté, n'auront pas tous lieu cette année. La municipalité de Nyon devant effectuer des travaux sur le tronçon de la route de l'Etraz, seule la rue de la Gare sera concernée par des travaux cette année.

### *Transports en commun*

Une décision, après discussion avec la ville de Nyon, a été prise pour la ligne de bus 805. Les habitants du Sud du village seront desservis par la Route de la Bossière. Le financement sera fait différemment. Les charges qui figurent dans la nouvelle convention signée par les communes de Nyon, Prangins et les TPN seront partagées par tronçon entre chaque commune.

### M. le Syndic

#### *Ressources humaines*

Une restructuration a eu lieu en début d'année 2018. En 2017 ce département était sous la responsabilité du secrétaire municipal avec l'aide de Mme Donatella Orzan. A la suite de l'engagement de Mme Pingoud, nouvelle secrétaire municipale, le cahier des charges a été modifié ; la charge de travail était trop importante dans ce domaine pour être assurée par la secrétaire municipale. Mme Orzan a donc accepté à 30% de s'occuper des ressources humaines.

#### *Personnel*

L'engagement de M. Cyril Tissot a été confirmé comme concierge à la suite de sa période d'essai. M. Julien Morax a été engagé au 1<sup>er</sup> mai 2018 pour les espaces verts. L'engagement de ces deux jeunes personnes donne entière satisfaction.

M. Giovanninni prendra sa retraite au 31 décembre 2018. Les candidatures pour ce poste sont en cours d'étude.

M. Gemelli prendra sa retraite au 30 juin 2018.

#### *Finances et gestion*

Le préavis 25/18, *Rapport de Gestion 2017*, et le préavis 26/18, *Comptes 2017*, ont été validés le 30 avril et remis aux commissions de Gestion et des Finances le 1<sup>er</sup> mai.

Des dépassements exceptionnels et imprévisibles ont eu lieu sur le début de l'année 2018 :

- Le budget du *compte 410-3189 - Charges dues au vandalisme*, ne sera pas suffisant. Ceci est dû aux différents actes que M. Chevalier a évoqués précédemment.

- Un dépassement exceptionnel et imprévisible aura également lieu sur le *compte 120-3170 - Frais de réceptions*. Cela est dû à l'organisation de la Fête au village qui se tiendra le 29 septembre 2018, en partenariat cette année avec les 20 ans du Château de Prangins. Des milliers de personnes sont attendues pour cet événement ce qui explique que le budget de la fête du village devrait être très conséquent. Les sociétés locales n'ont pas été sollicitées pour une participation financière. La Société de Développement de Prangins, qui a été sollicitée, n'a pas souhaité participer à hauteur de CHF 10'000.- mais à hauteur de CHF 3'000.-.

- Le *compte 440-3114 - Achat de machines et entretien* présentera également un dépassement exceptionnel et imprévisible. La machine servant à aérer les espaces verts est hors-service définitivement. Un modèle d'occasion a dû être acquis en urgence

pour un montant de CHF 17'000.- Cela correspond à un modèle d'occasion.

#### *Prangins info*

Au mois de juin, la sortie du nouveau *Prangins infos* aura lieu. Celui-ci arborera un nouveau « look » ainsi qu'une mise en page différente.

### **11/ Propositions individuelles et divers**

M. Gilles Mauroux, à propos de l'accès à la déchetterie, peut comprendre que certaines personnes ne souhaitent pas coller un autocollant sur leur voiture et regrette le manque de souplesse du personnel de la déchetterie pour y accéder. Il pense que « nous ne sommes pas dans une dictature » et regrette le manque de souplesse de la part de la Municipalité et non du personnel de la déchetterie qu'il connaît très bien.

M. Lohman remercie le personnel de la déchetterie d'avoir effectué son travail. Il regrette cependant, étant en possession d'un véhicule prêté ce week-end-là, que le personnel chargé du contrôle pour l'accès à la déchetterie ait respecté « à la lettre » les consignes d'accès au site.

M. Lohman trouve que la mobilité douce développée ne permet pas aujourd'hui des déplacements optimaux par rapport aux véhicules privés.

M. Claude Favre souhaite savoir si le nettoyage des tags ne concerne que les murs communaux ou également les murs privés.

M. Chevalier répond que cela ne concerne que les murs communaux. Il a pris contact avec les Chemins de Fer Fédéraux (CFF), ceux-ci ne rentrent pas en matière pour le nettoyage de leurs murs anti-bruit.

Mme Marie-Josée Rigby demande le nettoyage d'un tag déposé sur les murs CFF à la Route du Curson pour une pilule contre les troubles anxio-lytiques.

M. Auberson aimerait savoir, suite à son interpellation déposée le 28 de mars 2018, quel délai est nécessaire pour fermer la route concernée.

M. Chevalier précise que le système pour fermer cette route a été discuté. Il est en attente d'une réponse.

M. Auberson fait part du danger qui existe concernant des usagers qui ne respectent pas la signalisation routière pour se garer sur la place de la Commune. Certains usagers n'hésitent pas à passer outre le sens interdit pour se garer sur une place libre. Il souhaite qu'une mesure soit mise en place rapidement afin d'éviter un accident.

M. Favre regrette le litige entre la Municipalité et la société Pareja. Il est très étonné d'une telle procédure à l'encontre d'une personne très appréciée.

M. Diakoff regrette cette procédure. Il précise que cette procédure a été engagée par la société Pareja par l'intermédiaire de son avocat.

Mme Stoudmann explique qu'elle a collé son macaron d'accès à la déchetterie sur le précédent macaron édité par la Commune. Le personnel a permis l'accès à la déchetterie.

M. Hediger pense qu'il est important que les gens respectent les directives établies pour la déchetterie.

Il a également remarqué, ce samedi, la présence de deux ouvriers déposant des déchets organiques résultant de travaux de jardinage. Il demande à M. Chevalier si les entreprises sont autorisées à déposer leurs déchets.

M. Chevalier rappelle qu'aucune entreprise n'est autorisée à déposer des déchets à la déchetterie.

M. Cochet fait remarquer, concernant la page 108 du Rapport de Gestion modifiée et transmis ce jour, qu'une erreur subsiste dans le nombre d'habitants mentionnés.

M. Cochet fait part, en date du 23 mai 2018, qu'il lui était impossible d'accéder au centre du village suite à deux interventions dans le même intervalle de temps au chemin de la Chenalette et à la Route de Bénex. Il aimerait que ces informations soient diffusées en temps voulu et propose d'échelonner ce genre d'interventions pour éviter une fermeture simultanée des tronçons au centre du village.

M. le Syndic explique que la décision de distribuer un macaron pour la déchetterie et de le coller sur un pare-brise est une décision municipale. Aux propos de M. Mauroux, il précise qu'il ne connaît pas de dictature « *fort heureusement* » et que cette directive est loin de décrire un système « dictatorial ».

Concernant l'intervention de M. Lohman et ses remerciements ironiques à l'attention du personnel de la déchetterie, il souhaite remercier le personnel de la déchetterie qui effectue un travail remarquable malgré les nombreuses fois où il doit essayer des propos insultants.

M. Favre est d'accord avec M. Bryand. Il trouve que le personnel de la déchetterie est exemplaire.

M. Mauroux souhaitait simplement contredire les propos de M. Chevalier avec la nécessité de coller le macaron sur un pare-brise. Une situation peu pratique pour les familles possédant deux voitures.

M. Krull fait référence à une information parue dans la presse ce jour sur l'inauguration de la place de la Broderie, il souhaiterait que cette place soit renommée différemment.

Suite à l'annonce par le Canton d'une baisse des rentrées fiscales auprès des entreprises et un risque de baisse des subventions, il aimerait être assuré que les subventions pour

la réfection de la Route de l'Etraz, la Route de Bénex et la Rue de la Gare seront bien versées.

M. Vanni Vogel avait, lors d'une séance précédente demandé si les feux de la Route Suisse pour se rendre au Port des Abériaux étaient aux normes concernant la durée du passage pour piéton.

Il souhaite également savoir si le terrain utilisé actuellement par des entreprises effectuant des travaux sur la Route de l'Etraz sera remis en état par lesdites entreprises après les travaux.

M. Chevalier précise que la Municipalité met à disposition des terrains pour ces entreprises et qu'une facturation est établie. La remise en état aura lieu. Cependant, la pertinence de la remise en état immédiate se pose, étant donné que d'autres travaux devront être réalisés prochainement dans cette zone.

M. Roland Haas aimerait savoir si la totalité des frais concernant la ligne de bus 805 est actuellement prise en charge par la Commune de Prangins. Il rappelle qu'auparavant, la ligne 817, entre Gland et Nyon, était subventionnée. Les subventions pour cette ligne ont été perdues avec la mise en place de la ligne 805. Mais peut-être sont-elles perçues pour la ligne 811.

M. Haas souhaite également savoir s'il est possible de commencer des travaux de construction avant la fin du délai de la mise à l'enquête.

Mme Dominique-Ella Christin rappelle qu'il n'est pas possible de commencer des travaux avant la fin du délai de mise à l'enquête. Des contacts réguliers sont entretenus avec la direction de la société GSK concernant ces travaux. Mme Christin répondra prochainement après avoir effectué des vérifications avec la personne responsable des travaux au sein de GSK.

M. Bettems demande si les accueillants familiaux travaillant sur la commune de Prangins peuvent avoir accès à la bibliothèque de la littérature enfantine.

Mme Durnat-Lévi confirme que la bibliothèque sera ouverte le vendredi après-midi. En cas d'intérêt constaté, une ouverture élargie sera décidée. Mme Durnat souhaite que les enfants puissent y venir accompagnés.

M. Vogel réitère sa question sur les feux des Abériaux.

M. Chevalier donnera réponse lors de la prochaine séance.

Mme Marie Van Leckwyck annonce l'organisation d'un atelier « Entretien son vélo » le samedi 16 juin de 9h à 10h30. Le but de cet atelier est d'apprendre l'entretien des vélos.

M. Dorenbos demande à ce que le Règlement de police soit observé et respecté concernant l'égavage des haies privées, et ce, dans un délai très court. Cela met en danger les piétons qui doivent descendre des trottoirs pour poursuivre leur chemin.

Mme Durngat va faire respecter ce règlement.

M. Pasche remercie la Municipalité pour l'organisation de la Fête au village. Il trouve dommage que la Société de Développement de Prangins (SDP) n'ait pas participé davantage à l'organisation de cette fête.

Mme Müller apporte des précisions aux propos de M. le Syndic. La SDP paie CHF 3'000 pour les animations pour enfants du village. Le montant de CHF 10'000.-, qui est conséquent n'a pas été voté par l'assemblée de la SDP. Ce vote est nécessaire pour attribuer pour une telle somme. La SDP rappelle qu'elle n'a pas été consultée et invitée par la commission responsable de cette manifestation. La SDP n'a pas obtenu réponse sur le calcul du montant de cette fête. La SDP participe à l'animation du village et à la vie associative du village. Mme Müller estime, à titre personnel, ainsi que la SDP, que l'installation d'une grande partie de cette manifestation s'effectuera au Château et profitera principalement à des personnes extérieures à Prangins. Ceci ne sert donc pas les intérêts des sociétés locales pranginoises.

M. Krull précise que l'USL a demandé à chaque société locale de participer aux séances de préparation, au nombre de 4 ou 5. La SDP a donc été invitée.

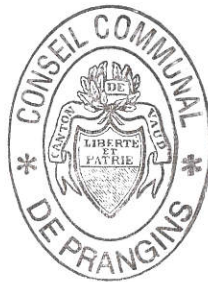
## 12/ Contre-appel

La présence est de 42 membres. La séance est levée à 21 :55

### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

La Présidente

Clotilde Vulliemin



Le Secrétaire

Jérôme Seydoux

Annexe : ment.



## Municipalité

### Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Olivier Binz du 28 mars 2018 concernant le Conseil régional

---

Madame la Présidente  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Binz du 28 mars 2018. Ce dernier souhaite savoir : « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil Régional du district de Nyon ? »

#### Bref historique :

- De façon générale, la commune de Prangins est impliquée dans de nombreuses collaborations intercommunales (dans le domaine de l'enfance, de la sécurité ou de la gestion des déchets, par exemple), indépendamment du Conseil régional. C'est en 1990 qu'elle adhère à l'association pour l'aménagement du district de Nyon « ARN ». Cette association avait comme mission l'établissement d'un plan directeur régional approuvé par le Conseil d'Etat en 1994. Le plan directeur régional a pour but de fixer les orientations de principe sur l'aménagement du territoire, la hiérarchisation du réseau routier, le développement économique et touristique. Dix ans plus tard, il faut constater que les moyens ne sont pas suffisants, et que le cadre dans lequel l'ARN pouvait agir se révèle trop étroit, pour que les études aboutissent à des réalisations concrètes. En modifiant les structures de l'ARN, en lui assignant de nouveaux buts et en remodelant les participations financières des communes, notre district met alors en place le Conseil Régional.
- Les nouvelles missions du Conseil Régional sont définies comme suit :
  1. Le soutien à la promotion économique et touristique d'intérêt régional
  2. Le soutien aux activités culturelles, sportives et sociales d'intérêt régional
  3. Le soutien logistique et financier à tout projet reconnu d'intérêt régional.
- Préavis 63/01 : Le Conseil communal de Prangins décide d'adhérer au Conseil Régional du district de Nyon, créé en 2004.
- Préavis 81/15 : Considérant que chaque commune n'a pas, à elle seule, la capacité de résoudre toutes les questions liées au développement régional, le conseil communal de Prangins approuve la mise en œuvre du « dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise » (DISREN) valable dès le démarrage de la législature en juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.

## Réponses aux questions de l'interpellation :

*1/ Combien de projets intercommunaux auxquels les communes ont choisi d'associer le CR en lui déléguant certaines de leurs compétences ont directement bénéficié à la Commune de Prangins ? Globalement, quels sont les avantages/désavantages et les coûts/bénéfices dans les dernières cinq années de notre adhésion au CR ?*

Le Conseil Régional est impliqué, conformément à ses statuts ou sur mandats des communes dans de nombreux projets, études et soutiens répertoriés par thématiques et projets. (Annexe 1)

Par ailleurs, 9 projets d'investissements « DISREN » ont été votés à ce jour par le Conseil intercommunal du CR. Ils représentent 56 millions de francs d'investissements dont 47 de fonds tiers et 4,4 de soutien DISREN. Ils bénéficient directement ou indirectement à tous les habitants de la région. S'agissant de notre commune, elle devrait bénéficier à terme du soutien solidaire DISREN pour 4 projets, soit : les passerelles de mobilité douce Prangins-Nyon et Prangins-Gland, le projet de la RDU et celui de la requalification de la RC1. Pour ces projets, notre commune devrait pouvoir compter sur un financement et des partenariats avec des fonds tiers mobilisables (CH-VD) d'une part, et solidaires d'autres communes, d'autre part.

Le retour sur investissement est difficile à évaluer car il se mesure plus en amélioration des prestations offertes en qualité de vie et plus-value sociale, qu'en termes financiers.

*2/ Pour prétendre au soutien solidaire régional à l'investissement via le DISREN, les communes doivent être membres du CR. Toutefois, dans le cadre de projets intercommunaux, les communes doivent-elles obligatoirement être membres du CR pour bénéficier de soutiens financiers cantonaux ou fédéraux (subventions, études, aides à fonds perdus, etc.) ?*

Il est plus facile de mobiliser ces fonds cantonaux et fédéraux lorsqu'un ensemble de plus de quarante communes porte cette demande. Toutefois, les communes ne doivent pas obligatoirement être membres du Conseil régional pour bénéficier de ces soutiens financiers cantonaux ou fédéraux dans le cadre de projets intercommunaux.

Les fonds fédéraux ne sont accessibles que par l'intermédiaire de l'agglomération du Grand Genève dans lequel l'entier du district est représenté par le Conseil régional. Une commune peut faire partie de l'agglomération sans être membre du Conseil régional et ainsi bénéficier des subventions liées au projet d'agglomération.

Les fonds en lien avec la loi sur l'appui au développement économique (LADE) sont accessibles au travers de l'organisme de développement économique régional, soit le Conseil régional, et du préavis de son comité de direction. Toutefois, même si le projet doit transiter par cet organisme, une commune ne doit pas nécessairement en faire partie pour bénéficier d'une subvention LADE.

*3/ La Commune de Prangins participe depuis 2012 au Fonds pour les transports publics du CR à raison de CHF 31.—par habitant pour 5 ans. Ceci représente un montant de CHF 62'000.—environ. Quel en a été le bénéfice pour la Commune de Prangins jusqu'à ce jour ?*

Depuis 2012, de nombreuses mesures d'aménagements ont été réalisées dans un but d'améliorer la structure du réseau de transports publics. Chaque année, le Canton et la Région investissent pour des améliorations de l'offre sur toutes les lignes régionales. Le fonds TP du Conseil régional a soutenu directement des mesures sur territoire pranginois pour un montant de près de CHF 170'000.--. Cet

appui a également entraîné des participations financières cantonales. Beaucoup de mesures ont été entreprises sur le territoire de la Ville de Nyon (environ CHF 1'800'000.--) qui, au final, bénéficient à la fiabilité et à la performance des lignes régionales et du temps de parcours des bus venant de ou allant à Prangins (priorisation sur les feux, mesures d'aménagement). Dans ce cadre, le fonds TP a été contributeur et Prangins en a bénéficié indirectement.

Depuis 2013, l'augmentation globale de la fréquentation des bus passant par Prangins a été de 42%. Dans le détail, la ligne régionale (811 Nyon-Gland, précédemment 817 Coppet-Nyon-Gland) a passé de 145'267 utilisateurs en 2013 à 111'229 en 2017, alors que la ligne urbaine 805 a vu son nombre de passagers passer de 239'059 à 435'892 durant la même période.

*4/ Quel est le rôle de la SOFREN du CR dans les négociations entre la Municipalité de Prangins et l'Agroscope de Changins au sujet des échanges de terrains et quel est le niveau de décision de la Municipalité dans ce processus ?*

Le chef du Département de l'Economie a confié le soin à la SOFREN, en 2010, de mener les négociations foncières avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et Agroscope. L'enjeu régional est tel qu'il a été estimé que les chances d'aboutir dans la négociation étaient plus grandes si le projet était porté par la région dans son ensemble. De surcroit, l'opération mettait en évidence que la commune se trouvait en position d'être concernée par les échanges fonciers (concernant plusieurs communes), ce qui risquait de lui conférer une position juge et partie si cette dernière avait été amenée à mener seule les négociations foncières.

Le niveau de décision de la Municipalité dans ce dossier a été de proposer ce développement à moyen et long terme dans le plan directeur communal qui a été approuvé par le Conseil communal. C'est la Municipalité qui proposera le moment venu le changement d'affectation et surtout la destination de ces terrains. C'est le Conseil communal qui discutera et validera le cas échéant les propositions municipales.

*5/ Dans le cas où les échanges de terrains cités précédemment auront lieu, à qui vont bénéficier les montants issus du changement d'affectation de ces derniers ?*

L'opération se mène dans un but d'utilité publique et la SOFREN n'a pas comme objectif de faire de la spéculation foncière. Dans le cadre d'un changement d'affectation éventuel, le propriétaire actuel qu'est la confédération (OFCL) entend bien en bénéficier. La Commune bénéficiera de la taxe sur la plus-value, des impôts conjoncturels (droit de mutation), des participations des propriétaires selon les dispositions de la loi sur les impôts communaux (LiCom) et de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC). Le cas échéant, au final, dans des nouvelles zones constructibles, les habitants et emplois généreront des revenus fiscaux.

*6 / Les statuts du CR exigent un préavis de 24 mois pour la fin de chaque exercice comptable lors du retrait d'une commune de l'association. Si le Conseil communal de Prangins décidait en 2018 de se retirer du CR, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021, quelles seraient les conséquences positives/négatives pour la Commune de Prangins ?*

L'hypothèse d'une sortie du Conseil régional, remet en cause, une série de décisions et d'orientations politiques prises depuis plus de 25 ans. Elle désolidariserait notre commune d'une volonté admise de participer au développement et à la mise en œuvre des politiques socio-économique et touristique, culturelle et sportive, de mobilité et d'environnement de la région nyonnaise. En conséquence, notre

commune devrait appréhender de manière autonome les enjeux liés au développement inéluctable de la région, mener à bien et financer les projets communaux impactés par ce développement. Il serait plus compliqué d'obtenir un soutien logistique et financier pour ses projets reconnus d'intérêt régional.

L'économie liée à une éventuelle sortie du Conseil régional peut se mesurer, d'une part, à l'aune de la cotisation annuelle (actuellement CHF 20.-- par habitant). D'autre part, nous serions exemptés des financements solidaires (DISREN) en matière de projets régionaux dont la compétence est actuellement déléguée au Conseil régional. Cette règle en vigueur, en début de législature pour une période de trois années et demi, jusqu'au 31 décembre 2019 fera l'objet, pour la période 2020-2024 d'un nouveau préavis qui devra être validé par le Conseil général et par l'ensemble des organes délibérants des communes membres de l'association. En 2017, la contribution au cercle de solidarité des projets DISREN pour notre Commune a été de CHF 170'000.--, soit 0,61 point d'impôt. Une clause de sauvegarde plafonne l'engagement des communes à 0,9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année.

Enfin en matière de soutien à la promotion touristique, un mécanisme régional de la taxe de séjour a été mis en place en 2008 et accepté par les communes membres du Conseil régional, soit : 85% des recettes des taxes de séjour communales viennent alimenter un fonds régional affecté à :

1. la réalisation d'équipements d'intérêt régional à travers le Fonds régional d'équipement touristique (50% des 85%) ;
2. une promotion touristique unifiée pour le district, par l'intermédiaire de Nyon Région Tourisme (40% des 85%) ;
3. Un soutien à des projets ponctuels (10%).

Pour notre commune cela représente un montant annuel d'environ CHF 40'000.-- que nous versons au Conseil régional (85% du total des taxes de séjour perçues). A noter qu'un retrait du Conseil régional ne constituerait pas véritablement une économie de charge pour notre commune dans la mesure où les bases légales nous obligent à affecter la recette des taxes de séjour à l'amélioration de l'offre et à la promotion touristique. La somme versée actuellement au Conseil régional serait cependant à disposition de la Commune qui pourrait l'utiliser, comme elle le souhaite, à des fins touristiques.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2018.

Au nom de la Municipalité

<p>Le Syndic</p>  <p>François Bryand</p>		<p>La Secrétaire</p>  <p>Laure Pingoud</p>
---	---	--

Annexes :

- Interpellation de Monsieur Olivier Binz « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil Régional du district de Nyon ? »
- Tableau des projets du Conseil régional qui concernent Prangins

THEMES & PROJETS	mandat initial	enjeux	impact pour Prangins
<b>Territoire - plan directeur régional (PDR)</b> volet stratégique volet opérationnel	Objectif statutaire	disposer d'un référentiel commun sur la gestion du territoire identifiant les projets et compatible avec les planifications supérieures	référentiel pour moyen terme approuvé par 46 communes (organes délibérants), mise à jour volet opérationnel (validation exécutifs)
	Objectif statutaire		
	Objectif statutaire		
Coordination SDAN	Charte 2006	circonscrire le développement de l'agglomération de Nyon	Charte 2006, confirmée en 2009, intégration dans le plan directeur communal (Pdcom)
Coordination RDU	Convention 2013-18	maîtriser le développement, assainir route de l'Etraz, réaliser RDU	concept validé 2010, intégration Pdcom, réalisation du projet en cours
Coordination Nyon - Gland, grandes infras	SDAN, Gland-Vich	agglomération multipolaire Gland-Vich	coordination Nyon-Gland, sortie A1 Nyon 2020, 2x3 voies Vengeron-Nyon, sortie A1 Gland 2020,...
Accompagnement Entre deux Chemins, étude F&M, relocalisation Denogent	Prangins	développement nouveau quartier, solutionner relocalisation Denogent, recherche accord & Coinsins	en cours
<b>Agglomération du Grand Genève</b>	participation politique et technique au Groupement local de coopération technique du Grand Genève (GLCT), préavis CI, protocoles additionnels projet d'agglomération 1 (PA1) et PA2	inscrire et défendre les intérêts de la région dans la gouvernance du Grand Genève	financements PA1, Pa2, PA3 près de 80 millions de promesses fédérales fermes, 27 communes concernées par des mesures (dont Prangins)
Co-portage Pa1, Pa2 et Pa3			
Mesure RC1	communes RC1	requalification RC1, continuité cyclable, coordination & STEP	projet en cours d'étude
Mesures mobilité douce (MD) Prangins-Nyon, Prangins-Gland	Prangins, Nyon, Gland	réalisation axe de mobilité douce Nyon-Gland, accessibilité gare de Nyon	projet en cours d'étude
MD RDU 2 <sup>e</sup> étape mesure annoncée à MT	Eysins, Nyon, Prangins	axe MD le long RDU	financement acquis pour les sections Eysins & Nyon (Rte de Saint-Cergue); programmé pour section Rte de Saint-Cergue-Rte de l'Etraz Prangins& Nyon à MT
<b>Environnement</b>	Objectif statutaire	politique dans PDR	référentiel approuvé par 46 communes
Valorisation énergie renouvelables, assises,...	GLCT Grand Genève & communes	assises OFF, mesures incitatives	03.02.18 conférence des lumières dans la nuit Musée national
Corridor biologique Lac-pied-du-Jura	GLCT Grand Genève & communes	mesure 7 talus CFF, pollution lumineuse, espèces exotiques,...	valorisation expertise musée national, sensibilisation habitants

Projet agropaysager Nyon-Région	Groupement d'agriculteurs & communes	ensemble agriculteurs de Prangins impliqués	visibilité de mesures en plusieurs lieux du territoire communal
Coordination du projet de STEP régionale	30 communes (dont APEC& AEB)	traitement efficace des eaux usées 30 communes	projet en cours
<b>Mobilité</b>	Objectif statutaire		
Fonds TP réorganisation	51 communes	Impliquer les collectivités	participation active du représentant politique de la commune aux divers groupes de travail depuis l'origine du programme à ce jour. Entre 2013 et 2017 augmentation de + 42.4% de la fréquentation des bus à Prangins.
Mesures arrêts Abériaux, rebroussement hôpital	commune	améliorer la circulation des bus, fiabilisation des horaires	réalisé
Suppression 817 prolongement 811	communes	révision complète ancien tracé 817	réalisé
Convention mise en oeuvre système détection	communes	améliorer la circulation des bus, fiabilisation des horaires	réalisé
Expérimentation	commune	52-2015 Prangins-Nyon ligne 811	réalisé
Plan de mobilité inter-entreprises (PMIE) GSK	commune	analyse potentiel pôles d'emplois district	à développer
VLS station Musée national, bénéfice station Edward life science	commune	promotion MD	réalisé
Mesures informatives	communes	infos globales multi-prestataires	plans de réseaux 2016-2018, 180 kit mobilité (subv. Nvx habitants, publilike, CGN)
Mesures incitatives	communes	incitation au changement de comportement	Offres combinées : i) OpenAir Château Prangins 2017 150 bons Mobilis 15 Publilike visiteurs, ii) Far° dîners Château, 30 bons Mobilis, 91 cartes Publilike, iii) Carnets avantages loisirs 50 flyers, 6 commandes iv) subv. nvx habitants 2016-2016 200 vcarnets distribués subside 10.-/carnet
<b>Culture</b>	objectif statutaire	la combinaison des soutiens financiers communaux et régionaux a permis d'entraîner une augmentation de la participation financière cantonale de plus de 30%	
soutiens ponctuels, réguliers	communes	valorisation actions culturelles	Soutiens ponctuels 2016-2017 Jazz au peuple, 2013-2014-2015 TAP
Soutiens par Conventions	communes	incitation aux prestations de Visions du réel et du Far° dans le territoire régional	Manifestations Far° & Visions du réel Château de Prangins

Prix culturelle	communes	valoriser les artistes régionaux	soutien Zoe Cadotsch spectacle Musée national et prix culture à Léonore Baud
valorisation patrimoine Lumières, Château et Musée national	communes	valorisation période des lumières, mise en réseau des institutions	plus de 300 objets répertoriés à valoriser
<b>TOURISME</b>	Objectif statutaire		
Gestion du mécanisme de taxe de séjour	45 communes	juste utilisation de la contribution des hôtes touristiques du district	collaboration avec les établissements de la commune, perception communale
Contrat & l'association Nyon région tourisme	46 communes	Coordination du montage financier pour le fonctionnement de l'organisme régional en charge de la promotion touristique	valorisation des points forts touristiques de la commune
Soutien FRET	commission tourisme, communes	valorisation cheminement historique Prangins-Gland	soutien FRET au projet intercommunal Prangins-Gland
<b>ECONOMIE</b>	Objectif statutaire		
Fonds à l'innovation	42 communes	valorisation du potentiel d'innovation des entreprises de la région	Entreprise AQUAMA de Prangins (solutions détergentes avec de l'eau et du sel) prix de l'innovation 2017
Promotion de la filière bois de l'Ouest vaudois	4 régions, 4 partenaires professionnels, Etat de Vaud	valorisation du bois suisse	Déchetterie de Prangins-Duiller réalisée en bois suisse et certifiée COBS
Formation	10 régions	cours de soutien aux apprentis de la région	11 apprentis domiciliés à Prangins ont bénéficiés du programme
<b>DISREN</b>			
9 projets & bénéfices pour les habitants	communes	les différents projets d'investissements bénéficient directement ou indirectement à tous les habitants de la région. Prangins devrait bénéficier pour ses différents projets d'intérêt régional au soutien solidaire de la région dans le cadre du Disren	9 projets soutenus au mois d'avril 2018 : 56 millions d'investissement, 47 millions de fonds tiers, 4,4 millions de soutien Disren. Projets à l'étude pour Prangins MD Prangins-Nyon-Gland, RDU,....

## Interpellation à la Municipalité de Prangins

### « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil régional du District de Nyon ? »

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Après près d'onze années que la Commune de Prangins est membre du Conseil régional (CR ci-après), et deux années qu'elle a adopté le but optionnel du DISREN, je souhaiterais avoir un point de situation sur ce partenariat et ses conséquences, qui se traduit par les quelques questions suivantes :

- Combien de projets intercommunaux auxquels les communes ont choisi d'associer le CR en lui déléguant certaines de leurs compétences ont directement bénéficiés à la Commune de Prangins ? Globalement, quels sont les avantages/désavantages et les coûts/bénéfices dans les dernières 5 années de notre adhésion au CR ?
- Pour prétendre au soutien solidaire régional à l'investissement via le DISREN, les communes doivent être membres du CR. Toutefois, dans le cadre de projets intercommunaux, les communes doivent-elles obligatoirement être membres du CR pour bénéficier de soutiens financiers cantonaux ou fédéraux (subventions, études, aides à fonds perdus, etc.) ?
- La Commune de Prangins participe depuis 2012 au Fonds pour les transports publics du CR à raison de CHF 31.- par habitants pour 5 ans. Ceci représente un montant de CHF 620'000.- environ. Quel en a été le bénéfice pour la Commune de Prangins jusqu'à ce jour ?
- Quel est le rôle de la SOFREN du CR dans les négociations entre la Municipalité de Prangins et l'Agroscope de Changins au sujet des échanges de terrains et quel est le niveau de décision de la Municipalité dans ce processus ?
- Dans le cas où les échanges de terrains cités précédemment auront lieu, à qui va bénéficier les montants issus du changement d'affectation de ces derniers ?
- Les statuts du CR exigent un préavis de 24 mois pour la fin de chaque exercice comptable lors du retrait d'une commune de l'association. Si le Conseil communal de Prangins décidait en 2018 de se retirer du CR, avec effet effectif au 1 janvier 2021, quelles seraient les conséquences positives/négatives pour la commune de Prangins ?

J'invite le Conseil communal de Prangins à bien vouloir transmettre la présente interpellation à la Municipalité afin qu'Elle puisse rendre réponse par écrit au Conseil communal dans les délais impartis par le règlement dudit Conseil.

Prangins, le 28 mars 2018

Olivier Binz

## Motion

### Sortie de la Commune de Prangins du Conseil régional du District de Nyon

---

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation du 28 mars 2018 intitulée « Quels sont les avantages et désavantages de l'adhésion de la commune de Prangins au Conseil régional du District de Nyon ? » et conformément à l'Art. 64 du Règlement du Conseil communal de Prangins, nous vous demandons de charger par voie de motion la Municipalité de Prangins de présenter un préavis sur la sortie de la Commune de Prangins dudit Conseil régional.

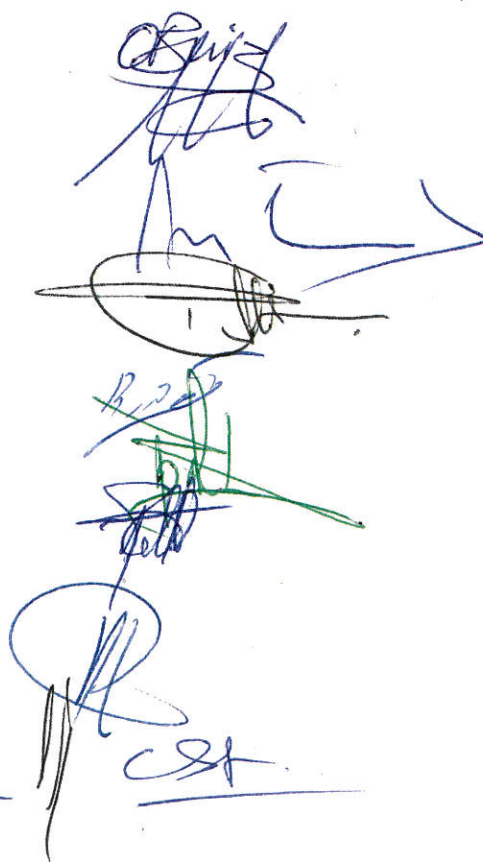
Nous vous remercions de bien vouloir accepter de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour traitement, afin que cette dernière puisse présenter son préavis à la séance du Conseil de mois de septembre 2018.

Prangins, le 23 mai 2018

Nom

Signature

BINZ Olivier  
Rossetet Steffen  
Antoine Jacques  
PHILIPPE HUMM  
Bennet Robert  
Bochud Georges  
Pittet Yann  
Patrick Jaton  
Pierre Lehman  
STOUDMAN Catherine



The image shows a column of handwritten signatures in blue and green ink, corresponding to the names listed in the 'Nom' column. The signatures are stylized and vary in complexity, with some including horizontal lines or loops. The blue ink signatures are for Binz Olivier, Rossetet Steffen, Antoine Jacques, Philippe Humm, Bennet Robert, Patrick Jaton, and Pierre Lehman. The green ink signature is for Bochud Georges. The signature for Stoudman Catherine is partially obscured and appears to be in blue ink.

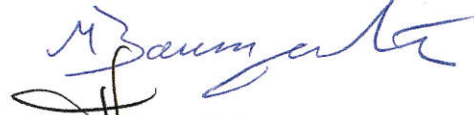
Nom

Signature

Baumgartner Christian



Baumgartner Marc



HAYMOZ Henri



Schneider Rodolt



MAUROUX GILLES



VOGEL VANHI



PERRET Claude



Hediger Walter



CARTIER BLAISE



BUECHER Yann



ACIBERSON Jacques

